

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE
LE 15 OCTOBRE 2007 À 20 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30
CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Abraham Gonshor et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2007-239

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 14 chemin Glenmore :

Aucune

2007-240

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU
14 CHEMIN GLENMORE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089885 situé au 14 chemin Glenmore, afin de permettre que la marge latérale droite du bâtiment soit à 2,78 mètres au lieu de la marge minimale requise de 3,31 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 septembre 2007, a recommandé de rejeter la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller David Sternthal et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 14 chemin Glenmore sur le lot 2089885.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 34 chemin Merton :

32 Merton

- Explique aux membres du conseil pourquoi elle n'est pas en faveur de cette dérogation mineure.

34 Merton

- Demande des informations supplémentaires sur les dispositions relatives aux clôtures dans le règlement. De plus, il explique les raisons pour lesquelles, le Conseil devrait lui accorder sa demande.

6505 Côte Saint-Luc

- Exprime les motifs pour lesquels le Conseil devraient refuser cette dérogation mineure.

SUSPENSION

À 20h52, il est proposé par le conseiller David Sternthal et résolu à l'unanimité de suspendre la présente séance.

À 20h55, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de reprendre les délibérations de la présente séance.

2007-241

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 34 CHEMIN MERTON

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2088903 situé au 34 chemin Merton, afin de permettre que le bord de l'accès véhiculaire, y compris ses murs de soutien, soient localisés à 7 pouces de la ligne latérale gauche du lot au lieu de la distance requise de 3,28 pieds (1 mètre).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 septembre 2007, a recommandé de rejeter la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **rejette** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 34 chemin Merton sur le lot 2088903.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Feigenbaum
Conseiller Borden
Conseiller Elfassy
Conseiller Gonshor
Conseiller Sternthal

En faveur: 5

Ont voté contre:

Conseiller Goldwax

Contre: 1

Adoptée sur division

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 5 chemin Northcote :

5 Northcote

- *Donne les motifs en faveur de la demande et pourquoi le Conseil devrait accorder la dérogation mineure.*

64 Granville

- *Donne quelques exemples de propriétés qui ont respecté la réglementation sur les accès véhiculaires.*
- *Exprime le fait que le Conseil devrait être plus rigoureux concernant les demandes de dérogation mineure.*

2007-242

DEMANDE DE DEUX DÉROGATIONS MINEURES – IMMEUBLE DU 5 CHEMIN NORTHCOTE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des demandes des dérogations mineures pour le lot 2089090 situé au 34 chemin Merton afin de :

- permettre la construction d'un deuxième accès véhiculaire devant la résidence en plus de celui prévu sur le côté de la résidence; et
- permettre que la terrasse avance de 19 pieds (5,80 m) dans la cour secondaire avant au lieu de la distance maximum permise de 7 pieds (2,13 m).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 14 août 2007, a recommandé de rejeter les demandes des dérogations mineures ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **rejette** les demandes des dérogations mineures décrites ci-dessus pour l'immeuble situé au 5 chemin Northcote sur le lot 2089090.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseiller Borden
Conseiller Elfassy
Conseiller Goldwax
Conseiller Gonshor
Conseiller Sternthal

En faveur: 5

Ont voté contre:

Conseillère Feigenbaum

Contre: 1

Adoptée sur division

2007-243

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION – ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE 2007 AVEC LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) offre, à ses municipalités membres, le service d'orthophotographie;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead est membre de la CMM;

CONSIDÉRANT QU'une convention doit intervenir entre la CMM et la Ville de Hampstead pour établir les termes et conditions de la licence d'utilisation du produit;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le directeur général, ou en son absence la greffière, soit autorisé à signer, pour la Ville de Hampstead, la Convention – Orthophotographie métropolitaine 2007 avec la CMM et de payer les frais administratifs relatifs à cette entente.

Adoptée

2007-244

EMBAUCHE DE MADAME IRINA DROBYASKO À TITRE DE « PRÉPOSÉE AU SECRÉTARIAT »

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'embaucher Madame Irina Drobyasko à titre de « Préposée au secrétariat » au plus tard le 5 novembre 2007, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429 et la Ville de Hampstead; et
- QUE le certificat du trésorier no 07-032, daté du 11 octobre 2007 atteste que les fonds son disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

2007-245

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Clifford Borden et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Chantal Bergeron, greffière